



1 avenue des Hellènes

06310 Beaulieu s/m

Tel 06 24 09 15 77

info@seamarproperty.com

HONORAIRES SUR TRANSACTION

Appartements – Particuliers – Villas – Pavillons – Propriétés

<u>Net Vendeur</u>	<u>% HT</u>	<u>% TTC</u>
Jusqu'à 90.000 €	7.50	9.00
De 90.001 € à € 6.000.000 €	5.00	6.00
Au-delà	4.17	5.00

Terrains

<u>Net Vendeur</u>	<u>% HT</u>	<u>% TTC</u>
Jusqu'à 500.000 €	5.00	6.00
Au-delà	8.33	10.00

Garage – parking- cave

<u>Net Vendeur</u>	<u>% HT</u>	<u>% TTC</u>
Forfaitaire jusqu'à 8.000 €	1041€	1250 €
Au-delà	8.33	10.00

ENGAGEMENT DE NON-DISCRIMINATION

Il est ici rappelé que constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes en raison de leurs origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

L'agence informe les clients que toute discrimination commise à l'égard d'une personne est ainsi punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 225-2 du code pénal).



1 avenue des Hellènes

06310 Beaulieu s/m

Tel 06 24 09 15 77

info@seamarproperty.com

LOCATION

Location vide/meublée résidence principale

10 € du m² de surface habitable comprenant la visite, la constitution du dossier et la rédaction du bail (part locataire) **et 3 € du m²** de surface habitable pour la réalisation de l'état des lieux (part locataire). Décret n2014-890 du 1^{er} Août 2014

Location saisonnière

25% TTC du montant de la location

Gestion locative

De 8%TTC à 12% TTC suivant le type de mandat de gestion (sur toutes sommes encaissées)

Location en faveur d'une personne morale ou physique au titre de résidence secondaire ou logement de fonction (bail rédigé sous Code Civil)

Honoraire un mois de loyer à la charge du preneur et un mois de loyer à la charge du bailleur (si le bien n'est pas en gestion)

ENGAGEMENT DE NON-DISCRIMINATION

Il est ici rappelé que constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes en raison de leurs origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

L'agence informe les clients que toute discrimination commise à l'égard d'une personne est ainsi punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 225-2 du code pénal).

Sarl Seamarproperty capital social de 1000 € - 1 av des Hellènes 06310 Beaulieu s/m –

TVA FR 62 820566602 - 820 566602 RCS Nice – Carte Transaction/Gestion CPI 0605 201 6000 009 719 délivré par CCI Nice – Garantie Galian Transaction 120.000 euro et Gestion 120.000 euro, 89 Rue LA BOETIE 75008 PARIS - Responsabilité civile professionnelle Transaction et Gestion MMA 14 bd Marie et Alexandre Oyon 72030 Le Mans Cedex 9



1 avenue des Hellènes
06310 Beaulieu s/m
Tel 06 24 09 15 77
info@seamarproperty.com

COMMERCE

Transactions sur cession murs commerciaux, droit au bail et fonds de commerce

PRIX DE VENTE

HONORAIRES TTC

De 0 à 50.000 €	5000 €
De 50.001 à 100.000 €	10%
De 100.001 à 150.000 €	10%
De 150.001 à 450.000 €	10%
A partir de 450.001	8%

LOCATION COMMERCIALES

10% de la période Triennale (sur loyers nets)

Frais de rédaction de bail 500 €

ENGAGEMENT DE NON-DISCRIMINATION

Il est ici rappelé que constitue une discrimination toute distinction opérée entre les personnes en raison de leurs origine, sexe, situation de famille, grossesse, apparence physique, patronyme, état de santé, handicap, caractéristiques génétiques, mœurs, orientation sexuelle, âge, opinions politiques, activités syndicales, appartenance ou non-appartenance, vraie ou supposée, à une ethnie, une nation, une race ou une religion déterminée.

L'agence informe les clients que toute discrimination commise à l'égard d'une personne est ainsi punie de trois ans d'emprisonnement et de 45 000 € d'amende (article 225-2 du code pénal).